

**S.I.R.P. DANCY, LE GAULT ST-DENIS, MORIERS,
PRE ST-EVROULT, PRE ST-MARTIN**
8 Place de l'Eglise 28800 LE GAULT SAINT DENIS
Tel : 02.37.47.28.85 Fax : 02.37.47.24.66. Email : mairielegaultsaintdenis@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**

Le Comité syndical du Regroupement Pédagogique de Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin, s'est réuni le **9 octobre 2017 à 20 heures 00**, à la mairie du Gault-St-Denis, sous la présidence de Mme. Valérie ARNOULT, Présidente.

Présents : Mme ARNOULT Valérie, M. CHERAMY Damien, Mme JOUANNET-LEFRANC Claude, M. CHARPENTIER Patrick, M AME Serge, M. DURAND Guillaume, M. CHABOCHE Fabrice, M BARBIER Nicolas, Mme FICHOU Aurélie, M. FOUQUÉ Jacques, Mme BELLENOUE Jocelyne, M. HY Jean-Louis, Mme AUBERT Laetitia, Mme CABART Georgette.

Absents excusés : M. ROULLEE Alain (suppléant M BARBIER Nicolas), (Mme CHARPENTIER Virginie (suppléante Mme BELLENOUE Jocelyne), M. BRAYDA-BRUNO Jean-Marc.

Secrétaire de séance : M BARBIER Nicolas.

Madame la Présidente demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour, admission en non valeur sur demande de la trésorerie. Le conseil syndical accepte l'ajout de ce point.

Point sur la rentrée scolaire

Effectifs de l'école : 153 élèves
20 PS - 16MS - 18 GS - 19 CP - 22 CE1 - 16 CE2 - 23 CM1 - 19 CM2

Les enfants sont répartis en 7 classes :
PS (20) Madame GUYON
MS-GS (21) Madame LEBEAU
GS-CP (21) Madame GUILLOTIN (Melle BOISSIERE)
CP-CE1 (22) Madame MAUCONDUIT
CE1-CE2 (21) Madame GALLOT/ Madame BERTON
CE2-CM1 (23) Madame MASSON (nouvelle institutrice)
CM1 -CM2 (25) Madame BORNE

Les effectifs par commune sont les suivants :
Dancy : 21
Le Gault : 74
Moriers : 15
Pré St Evroult : 22
Pré St Martin : 21

le Conseil syndical

- Accepte à l'unanimité la création de 2 postes d'ATSEM principale de 1ère classe.
- Accepte à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint technique à 6 heures par semaine et d'un poste d'Adjoint technique à 7 heures par semaine.
- Décide, à l'unanimité, de reporter le vote sur l'indemnité de la trésorière à une séance ultérieure.
- Vote à l'unanimité une subvention pour le projet "théâtre" de l'école à hauteur de 15€ par enfant.
- Décide de demander le remboursement de frais de garderie à la Communauté de communes du Bonnevalais pour un montant de 2 038.82 €.
- Décide de demander le remboursement de frais périscolaires (mercredi midi) à la Communauté de

communes du Bonnevalais pour 5 998.32 €.

- Autorise la Présidente à signer une convention avec la commune de Moriers pour l'encaissement des factures de cantine d'un montant inférieur à 15.00 € par sa régie de recettes.
- Décide de modifier en conséquence le règlement de la cantine scolaire.
- Accepte l'admission en non valeur d'une créance d'un montant de 185.41 €

Questions et informations diverses :

Madame la Présidente informe le Conseil de l'incertitude concernant les renouvellements des contrats Uniques d'Insertion ainsi que du départ de Melle BERNARDEAU dont le contrat arrive à son terme. Compte tenu de la baisse des effectifs de l'école et des questionnements sur le prochain budget, elle ne sera pas remplacée. Une pétition a été remise à la mairie par les parents d'élèves à ce sujet, ils seront reçus en mairie afin d'éclaircir ce point.

Monsieur Damien CHERAMY demande de mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil la question du maintien ou non de la semaine à 4 jours et demi, ceci est accepté par le Conseil.

Monsieur Jacques FOUQUE demande de faire un point sur le nouveau prestataire de service pour la restauration scolaire. Madame la Présidente fait part de plusieurs dysfonctionnements, un entretien téléphonique avec ce prestataire est prévu prochainement.

Monsieur Patrick CHARPENTIER fait part d'une obligation d'analyse de l'air dans les locaux scolaires, une mutualisation sera faite avec la Communauté de communes.

Fin de la séance à 9h00

La Présidente,
Valérie ARNOULT.